



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 09 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 09 janvier, à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

**Présents** : Mrs PICARD, NADALIN, SAIAH, PILEYRE, MIOTTE, NISSOU, GIUDICI  
Mmes RENOFFIO, RESCH, GUERET, CHIPPEAUX, BARRE, BEUGNET

**Absents non excusés** : M. BAILLY

**Secrétaire** : Mme BARRE

Le Maire ouvre la séance et propose une minute de silence suite à l'attenta commis a CHARLIE HEBDO.

### **Demande de subvention : aménagement sécurité carrefour Mairie (RD 419) Ecole (RD 29)**

Le Maire demande au Conseil quel choix souhaiterais t'il garder concernant le ce carrefour :

- Feux + travaux de rabotement de la voie : 7 pour
- Plateau seul : 5 pour
- 1 abstention

#### **• Subvention exceptionnelle : Député**

Suite aux nombreux accidents survenus durant l'année 2014 sur cette intersection et compte-tenu de la proximité de l'école Saint Exupery nous avons le devoir d'assurer la sécurité des personnes qui doivent circuler au niveau du carrefour RD 419 / RD 29. Le Maire propose d'étudier l'aménagement sécurité suivant :

#### **Aménagement sécurité au carrefour de la RD 419 « Mairie » et la RD 29 « Ecole » :**

Les parents d'élèves ont soulevé le problème de la sécurité pour la traversée niveau du Carrefour RD 419 / RD 29, route à grande circulation (plus de 7 000 véhicules par jour) pour se rendre à l'école, à la médiathèque depuis les passages piétons au niveau du carrefour, le Maire propose de réaliser un aménagement de sécurité en partenariat avec le Conseil Général.

Les caractéristiques du projet ont été étudiées par le Bureau du Paysage. Elles se résument aux travaux suivants :

- l'aménagement du carrefour au moyen d'un plateau surélevé afin de ralentir la circulation à 30 km/h sur cette zone, ou la mise en place de feux tricolores au niveau des trois passages piétons.

Cet aménagement a été présenté au service des routes du Conseil Général qui a apporté ces remarques pour la partie le concernant.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **186 191 € HT** (dont 14 703 € HT pour les honoraires du cabinet) dans sa configuration la plus chère.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention parlementaire portée par M. Le Député.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Honoraire Bureau Etudes	14 703 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
• Travaux sécurité	171 488 €	* Subvention exceptionnelle de l'Etat :	40 548 €
		* Amende de police :	6 000 €
		* DETR 2015	37 238 €
		* PDASR 2015	6 000 €
		* Plan régional de soutien	55 857 €
		• <b>Autofinancement et emprunt</b>	40 548 €
<b>Total</b>	<b>186 191 €</b>	<b>Total</b>	<b>186 191€</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le maire à solliciter auprès de M. Le Député une subvention exceptionnelle de l'Etat de 20 274 €.
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

- **Subvention exceptionnelle : Sénateur**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le maire à solliciter auprès de M. Sénateur une subvention exceptionnelle de l'Etat de 20 274 €.
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

- **au titre du de la DETR**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise Le Maire à solliciter au titre de la DETR 2015 une subvention au taux maximum,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

- **au titre des Amendes de Police 2015**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général d'une subvention de 6 000 € au titre des amendes de police.
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

- **au titre du Plan départemental d'actions de Sécurité Routière PDASR 2015**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise Le Maire à solliciter au titre du PDASR 2015 une subvention au taux maximum soit un montant de 6 000 €.

- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.
- **au titre du Plan régional de soutien de l'activité dans le BTP**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise Le Maire à solliciter au titre du plan régional de soutien de l'activité dans le BTP 2015 une subvention au taux maximum soit un montant de 55 857 €.
  - Conseil Général : 18 619 €
  - Conseil Régional : 37 238 €
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

### **Adhésion de la commune à l'Association ASRD**

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Considérant la demande formulée par l'Association du Service de Repas à Domicile dont le siège est sis 26 bis grande rue à ETUEFFONT 90 et dont l'article 2 des statuts stipule :

- 1/ L'association a pour but d'assurer un service de proximité avec pour vocation de contribuer au maintien :
- des personnes à domicile,
  - de la vie sociale dans les communes.

Le service s'articule autour de la livraison de repas à domicile réalisés dans le respect des normes alimentaires mises en place par le législateur (repas équilibrés, adaptés...).

L'association propose en plus de la livraison des repas, des activités de service à la personne favorisant le maintien à domicile. A titre d'exemple :

- Livraison de repas pour un évènement particulier organisé dans une commune en vue de maintenir la vie sociale.
  - Livraison de repas aux restaurations scolaires.
  - A titre bénévole, des prestations telles que : courses, pharmacie, courrier, changement d'ampoules, de joint de robinetterie, bouteille de gaz ....
- 2/ L'association peut mettre en relation les adhérent avec d'autres services compétents dans le maintien social (assistantes sociales, aides à domicile).

Considérant la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal (l'association propose à ses adhérents un ensemble de services et d'outils de communication et s'engage à maintenir la livraison des repas dans notre commune lors de futures réorganisations éventuelles des tournées).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ Décide d'adhérer à l'association ASRD et de verser la cotisation statutaire correspondante.
- ✚ Précise que cette adhésion permettra de participer à la vie de l'association comme tout autre adhérent,
- ✚ autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## Réduction sur les loyers locataires mairie

### Mme GUERET Karine concernée par cette affaire ne prend pas part au vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Suite à la panne de chauffage qui a duré une dizaine de jours dans le bâtiment de la Mairie lors de la période de grand froid qui a pénalisé nos trois locataires.

Le Maire propose au Conseil une réduction de 150,00 € du loyer du mois de janvier 2015.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ approuve la réduction de 150 € sur le loyer de Janvier
- ✚ autorise le Maire à procéder aux réductions sur le loyer de janvier pour les 3 locataires de la Mairie.

### Questions diverses

Le Maire fait un point sur la synagogue suite à un RDV avec plusieurs personnalités afin d'avoir de l'aide dans la gestion des dossiers des différents marchés. La négociation avance...

#### M. MIOTTE

Quelle devenir si le projet ne débouche pas ? Pouvez-vous nous informer sur l'avancement du dossier ? Est-ce que les entreprises ont eu un ordre d'interruption de chantier ?

Le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier délicat, il n'y a aucune certitude. On s'efforce un maximum afin que le dossier se termine le mieux possible. Le Maire informe que chaque entreprise a été destinataire d'un ordre d'arrêt de chantier.

#### Mme CHIPPEAUX

Demande ce qui l'en ai du dossier avec le portail du groupe scolaire.

Nous avons reçu un devis le 22 novembre, mais ont dû mal à se déplacer même avec plusieurs relances. Mais d'après l'entreprise leur employé devait venir le 12 janvier 2015.

La Chasse neige n'a pas pu passer dans le lotissement le Vernois surtout au niveau du n°5 car une voiture est toujours garée ce qui empêche son passage. Le Maire indique que nous leur ferons un courrier en recommandé.

#### M. GIUDICI

Demande si nous avons déjà fixé une date pour commencer à préparer le budget communal. Le Maire répond qu'une réunion sera bientôt programmée.

#### M. MIOTTE

Informe qu'il a reçu un courrier de Mme MARTIN au sujet de son papa décédé. Le Maire l'informe que la mairie et apparemment que tous le conseil a reçu le même courrier et que nous lui avons répondu.

#### Mme RENOFFIO

Souhaiterais savoir on en est le dossier de la ferme BELET. Le Maire indique qu'un marchand de bien l'a contacté pour nous aider à la vente sans aucune exclusivité.

Souhaiterais avoir des explications sur la subvention que la CCTB a octroyée au football club de Montreux-Château pour leur vestiaire. Car pour elle a son sens le gymnase du collège est en piteuse état et qu'il serait bien de savoir si la CCTB ne pourrait pas faire un effort pour ce gymnase.

Le Maire en parlera en réunion CCTB.

Mme BARRE

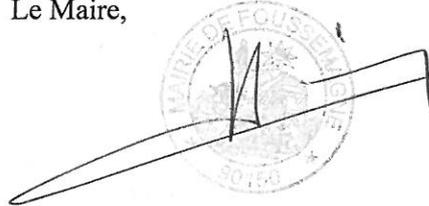
Fait un petit compte rendu du Nouvel an. Le seul bémol, il y a quelques modifications a prévoir pour la salle des Fêtes.

La séance a été levée à 22 h 15.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "MAIRE DE FCUISSEM" around the top edge and "50 150" at the bottom. The signature is a stylized, cursive mark.